

Le, 28/10/2021

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du 28/10/2021

Début de la séance : 20 heures 40

Présents: Dominique ROUSSEAU, Anne PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT, Frédéric DURAND, Sylvie MAILLY, Solange SANCHEZ, Anthony MARAIS, Marie-Pierre GAUBERT, Isabelle DAGUENET

Pouvoirs : Sébastien AUBRY à Marianne RENAULT, Justine QUIBEL à Anthony MARAIS, Cyril BARRABE à Dominique ROUSSEAU

Absent: Bertrand DECAUX

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

Compte-tenu de la présence de nombreux habitants, et afin de préserver la qualité des débats, Dominique ROUSSEAU précise que la parole leur sera donnée à l'issue de la séance.

Invité par Dominique ROUSSEAU, Monsieur Narcisse LANDRIN présente les actions menées au verger conservatoire. Il souhaite que ce verger soit entretenu. Dominique ROUSSEAU prend en compte cette demande et indique que cela fait partie intégrante des actions de la municipalité.

I Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 octobre 2021 est lu et approuvé.

II Délibération fixant le prix de la préemption pour l'achat de la maison LARCHEVEQUE

La description du bien étant faite le prix d'achat est fixé à 110 000€ (prix réclamé par le vendeur) auquel s'ajoute la somme de 4 950€ pour les honoraires du négociant.

9 pour – abstention de Sylvie MAILLY, Frédéric DURAND, Solange SANCHEZ

2 contre : Cyril BARRABE, Isabelle DAGUENET

III Avis du Conseil Municipal sur l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de MAUNY par la société SEM

Les éléments de consultation du projet, fournis par la société SEM sont détaillés. Sont abordés : la présentation du projet, sa localisation, le volume et la nature des matériaux inertes à enfouir. La société SEM indique sans en préciser les dates, que des études ont été menées sur les impacts faunistiques et floristiques montrant qu'il n'y a aucune incidence sur l'environnement. L'impact environnemental détaille qu'il n'y aura pas de nuisances sonores, ni pollution de nappes phréatiques. Le ruissellement serait maîtrisé. La société précise que le transport des matériaux, 60

camions par jour soit 120 passages, se ferait depuis ANNEVILLE en traversant BARDOUVILLE sur la RD 64 sur une voirie où les camions ne sont pas interdits. Joël BERTHELEMY donne lecture d'une délibération de la commune de MAUNY donnant l'accord à la poursuite du projet. Cette délibération fait mention que MAUNY percevra 0,20€/tonne de matériaux déposés

Au final, bien qu'une réunion ayant eu lieu le 19/06/2020 entre la municipalité et le porteur du projet, la commune de BARDOUVILLE n'a pas été entendue et se doit d'apporter un avis sur une étude de faisabilité à laquelle elle n'a pas participé et ne percevra aucun dédomagement.

Avis défavorable : 13

Abstention : Delphine HEBERT

IV Questions diverses

Dominique ROUSSEAU informe que les travaux de gestion des eaux pluviales et la création d'un trottoir sur la RD 64 ont démarré. La mise en place de la vidéoprotection est terminée. Elle sera effective le 29/10/2021. L'éclairage du cheminement vers la mairie est fonctionnel. Le portier vidéo de l'école primaire sera terminé semaine 44. Le projet voirie du centre du village va bénéficier d'une subvention de 213 000€ venant de la Métropole.

Marianne RENAULT, pour le compte de l'action sociale informe de la commande des colis aux anciens. Ces colis seront distribués le 27 novembre à 15 heures. Une boîte à livres a été confectionnée par Cyril BARRABE. Elle sera prochainement installée proche des tables de pique-nique. Le centre aéré qui a lieu actuellement reçoit entre 23 et 26 participants.

Lors de la cérémonie du 11 novembre une cérémonie de remise de médailles aura lieu. Monsieur LANDRIN ainsi que Dominique ROUSSEAU invitent l'assemblée à y participer.

Une réunion sur les mobilités a eu lieu dernièrement. Dominique ROUSSEAU et tous les maires de la Presqu'île souhaitent désenclaver le territoire et demandent que les habitants puissent franchir la Seine avec le Filor pour bénéficier des infrastructures de DUCLAIR.

Suite à une rencontre avec l'Inspection d'Académie l'avenir de l'école n'est pas mis en cause. L'effectif de la maternelle va être densifié à la prochaine rentrée.

Une situation budgétaire vient d'être établie. Il ressort que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 366 478€. Les recettes sont de l'ordre de 273 275€. Nous avons donc un budget primitif de 92 873€ compte tenu de la non perception de la TH. Le budget sera donc à l'équilibre lors de la réception de cette somme.

Personnel communal : L'embauche d'un nouveau contrat PEC au mois d'août est devenue infructueuse. La personne concernée a connu des problèmes de santé au cours de son mois d'essai et n'a pas été au-delà. Une nouvelle embauche a eu lieu qui donne actuellement satisfaction.

La réunion « associations » déprogrammée à cause de la tempête aura lieu le Mardi 08 novembre.

Les vœux du Maire 2022 auront lieu le vendredi 28 janvier à 18h30.

Le marché de Noël aura lieu le 19 décembre 2021.

Cloture de la réunion : 22heures 40